

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance spéciale tenue ce **vingt-quatrième jour d'avril 2006 à 19h**, au lieu ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Madame Monique Carré
Monsieur Martin Sévégné
Monsieur Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur André Bergeron
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Cette séance spéciale a été convoquée par le Maire, Monsieur Gilles Fortier et **avis spécial** a été signifié à chacun des membres selon la Loi.

06-04-089

Demande de semaine réduite de travail – Réjean Fortier

ATTENDU QUE la semaine réduite de travail est un privilège donné au salarié par son employeur afin qu'il puisse bénéficier d'une retraite progressive ou anticipée;

ATTENDU QUE les conditions générales de la semaine réduite de travail sont définies à la convention collective de travail en vigueur et par la Régie des rentes du Québec;

ATTENDU QUE, selon les propos du Directeur des Travaux publics, les besoins du service vont être peu affectés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Martin Sévégné, et unanimement résolu d'accorder à M. Réjean Fortier la semaine réduite de travail de 20% de sa tâche régulière, son horaire étant établi du lundi au jeudi de chaque semaine, et ce, du 1^{er} mai 2006 jusqu'à sa retraite;

QUE M. Fortier nous fournisse la date prévue de sa retraite ainsi que les formulaires de la Régie des rentes du Québec;

QUE les conditions générales de la semaine de travail de M. Fortier soient celles de la convention collective de travail;

QUE les modalités d'application soient convenues par écrit et signées par les deux parties.

ADOPTÉE

06-04-090

Avis de motion – Règlement modifiant le règlement no 432-89

Avis de motion est donné par le conseiller Serge Bizier, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée un règlement modifiant le règlement de zonage no 432-89 et concernant la hauteur

maximale des bâtiments ainsi que l'impossibilité de subdiviser des logements dans les zones R-17 et R-22.

06-04-091 **Premier projet de règlement PRU1-601 – Modifiant le règlement no 432-89**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que soit adopté le premier projet de règlement (PRU1-601) tel que déposé par le greffier, modifiant le règlement no 432-89 de l'ex-Ville de Princeville.

ADOPTÉE

Dépôt d'états financiers d'organismes subventionnés

Le greffier indique le nom de l'organisme qui a déposé son état financier : Partage St-Eusèbe – Classé.

06-04-092 **Aide à Patrimoine Princeville**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accorder une aide à Patrimoine Princeville par le paiement à Buro-Pro de quatre cartouches d'encre pour un montant total de 77.69 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

06-04-093 **Activité «Hommage aux bénévoles» du Centre d'Action Bénévole de l'Érable**

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'acheter deux billets pour l'Hommage aux bénévoles organisé par le Centre d'Action Bénévole de l'Érable le 27 avril prochain à Plessisville au coût de 20 \$ chacun.

ADOPTÉE

06-04-094 **Panthéon de la Performance – Chambre de Commerce des Bois-Francis**

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'acheter six billets supplémentaires pour la soirée de remise des prix du Panthéon de la performance du 24 mai prochain au coût de 75 \$ chacun.

ADOPTÉE

06-04-095 **Levée de la séance spéciale**

Tous les sujets mentionnés à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que la présente séance spéciale soit levée.

ADOPTÉE

Mario Juare, greffier

Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière